

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Activité de Graphothérapie

Applicables à compter du 1er septembre 2026

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de services proposées par **Marie Liger - Graphothérapeute**, Graphothérapeute libérale (ci-après « le Prestataire »), auprès de ses clients (ci-après « le Client »), qu'il s'agisse de particuliers (parents ou représentants légaux de l'enfant mineur) ou de majeurs. Toute prise de rendez-vous ou commande de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client.

Article 2 – Nature des prestations

Le Prestataire propose des prestations de graphothérapie, incluant notamment :

- * Des bilans graphomoteurs initiaux.
- * Des séances individuelles de remédiation des troubles de l'écriture (graphothérapie).
- * Des séances de suivi ou de conseil.

Ces prestations peuvent se dérouler au cabinet du Prestataire, au domicile du Client, au sein d'établissements scolaires (sous réserve d'accords spécifiques) ou à distance, selon les modalités convenues lors de la prise de rendez-vous.

Article 3 – Tarifs et modalités de paiement

3.1. Tarifs

Les tarifs des prestations sont indiqués de manière claire et transparente sur le site internet du Prestataire et affichés de manière visible au cabinet. Les prix sont exprimés en Euros TTC (ou nets si franchise de TVA : *« TVA non applicable, article 293 B du CGI »*). Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la prise de rendez-vous.

Si des frais de déplacement s'appliquent pour les séances à domicile, ils seront préalablement communiqués et validés par le Client.

3.2. Modalités de paiement

Le paiement des prestations s'effectue au comptant, le jour de la réalisation de la séance ou du bilan, par les moyens suivants : Espèces, Virement bancaire instantané, Carte bancaire. Une facture (ou note) acquittée est systématiquement délivrée au Client à l'issue de la séance ou de la facturation.

Article 4 – Modification, annulation et retard

4.1. Annulation par le Client

La mise en place d'un suivi en graphothérapie nécessite de la régularité. Tout rendez-vous manqué ou annulé moins de 48 heures à l'avance sera considéré comme dû et facturé à hauteur de 50% de sa valeur, sauf cas de force majeure ou motif médical légitime justifié.

4.2. Retard du Client

En cas de retard du Client, la séance se terminera à l'heure initialement prévue afin de ne pas pénaliser les clients suivants. La séance sera facturée dans son intégralité.

Article 5 – Obligation de moyens et responsabilité

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ses compétences, de son savoir-faire et des outils à sa disposition pour accompagner le Client ou son enfant dans sa rééducation graphique.

La graphothérapie requérant une participation active, une régularité dans les séances et l'application à la maison des conseils prodigués, le Prestataire ne peut être tenu à un résultat ou à une réussite absolue (**obligation de moyens**). Le Prestataire ne saurait être tenu responsable en cas de manque d'implication du Client ou de l'enfant dans le processus. **En conséquence, si le Prestataire constate une absence de progrès ou une évolution insuffisante compromettant l'efficacité du suivi, il se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre l'accompagnement, après en avoir discuté avec le Client. Dans cette hypothèse, les séances déjà réalisées et facturées restent intégralement dues et ne donneront lieu à aucun remboursement.**

Article 6 – Confidentialité et secret professionnel

Le Prestataire est tenu au secret professionnel et à une stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations personnelles, médicales, scolaires ou familiales recueillies au cours des bilans et des séances de suivi. Les rapports de bilan ne sont transmis à des tiers (médecins, enseignants, orthophonistes) qu'avec l'accord explicite préalable des parents ou du Client majeur.

Article 7 – Protection des données personnelles (RGPD)

Le Prestataire collecte et traite les données personnelles du Client et de son enfant uniquement pour les besoins de la gestion des rendez-vous, du suivi thérapeutique et de la facturation. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Prestataire par e-mail à l'adresse suivante : marieliger.grapho@gmail.com

Article 8 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant au Prestataire.

Le médiateur de la consommation désigné par le Prestataire est : CM2C – 49 rue de Ponthieu 75008 PARIS – <https://www.cm2c.net>.

Article 9 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de contestation ou de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux français compétents.

☐ **J'ai pris connaissance et j'accepte sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente, notamment les modalités de paiement, la politique d'annulation sous 48h et l'obligation de moyens. (Cocher la case)**

Fait à : Le :

Nom et prénom du signataire :

Signature :
